

L'énergie

Parce qu'elle importe 94 % de son électricité et qu'elle est une péninsule, la Bretagne connaît des problèmes récurrents en hiver pour tenir la tension électrique jusqu'à son extrémité. Elle a donc décidé d'investir dans la maîtrise de l'énergie et dans les énergies renouvelables (1).

Ces énergies (hydraulique et éolienne) sont actuellement à l'origine de 69 % de l'électricité produite en Bretagne. Et ce n'est qu'un début car l'éolien, le bois-énergie, le solaire et la valo-risation thermique des déchets sont des filières en pleine expansion.

Face à cette énergie « commercialisée », la mobilisation locale directe de l'énergie (incinération de déchets, chaufferies à bois, etc.) est une alternative à fort potentiel pour améliorer l'indépendance énergétique de la région. Elle commence tout juste à se développer.

Enfin, s'il est nécessaire de produire plus d'énergie en Bretagne, il faut aussi consommer moins en particulier dans le secteur résidentiel et les transports (6).

Il existe un panel de programmes concernant l'énergie dont le but est de répondre à des objectifs chiffrés avec des échéances précises. La France s'est ainsi engagée par le biais du protocole de Kyoto à satisfaire 10 % de ses besoins énergétiques par des sources renouvelables d'ici 2010. Le CRB en partenariat avec l'Etat et l'Ademe souhaite aller plus loin avec le plan « Energie pour la Bretagne » (1) :

- ▶ 2010, 1 000 MW pour l'éolien terrestre ;
- ▶ 2013, 100 MWth pour le bois énergie et 5 000 m²/an de solaire thermique ;
- ▶ 2020, 1 000 MW produits par l'éolien offshore ; 30% de la consommation électrique bretonne issue de sources renouvelables et - 20 % pour la consommation d'énergie régionale.



© J-Y. Desdoigts

Maisons solaires à Langouët (Ille-et-Vilaine)

Quelques chiffres à retenir

- ▶ consommation énergétique finale : - 1,6 % (2006)
- ▶ consommation de produits pétroliers : - 3 % (2006)
- ▶ production régionale nette d'électricité : 1 202 GWh (2006)
- ▶ 202 éoliennes
- ▶ 58 chaufferies bois collectives
- ▶ 1 374,54 m² de capteurs solaires thermiques
- ▶ puissance installée de capteurs solaires photovoltaïques de 3 361 KwC raccordée au réseau

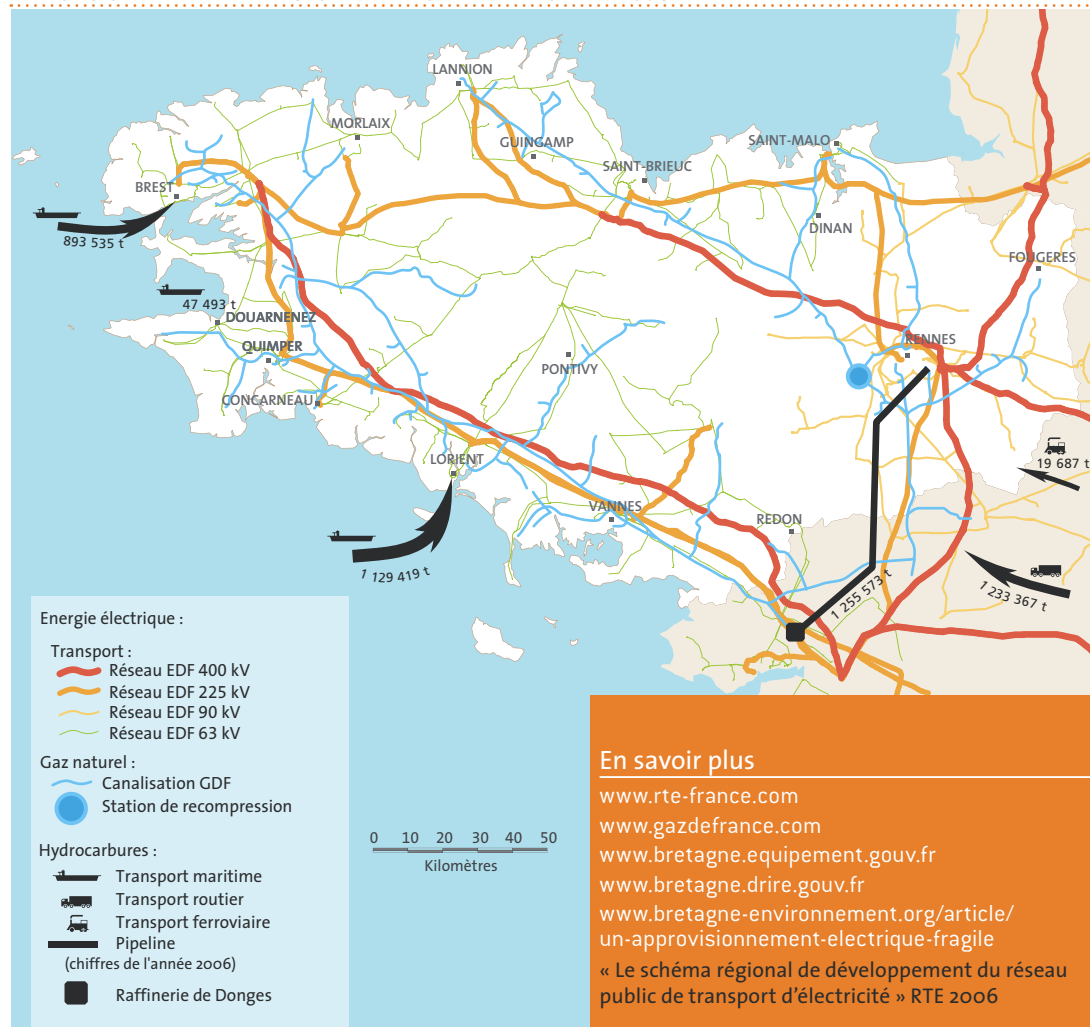
L'approvisionnement

L'électricité est acheminée en Bretagne par le réseau de transport électrique à très haute tension (1 547 km - 400 kV et 225 kV) et haute tension (2 846 km - 90 kV et 63 kV). Le long de ce réseau, qui contient 101 km de lignes enfouies fin 2006, 152 postes de transformation abaissent le niveau de tension. L'énergie est ensuite distribuée aux particuliers par le réseau de distribution (20 kV).

Le gaz naturel utilisé en Bretagne est transporté par des méthaniers, essentiellement en provenance d'Algérie, du Nigeria et d'Égypte, qui déchargent leur cargaison au terminal de Montoir-de-Bretagne (44). L'approvisionnement en gaz naturel concerne 330 communes bretonnes et 70 % de la population en 2004. Il est assuré par un maillage de gazoduc long de 11 628 km (1 620 km de réseau dit de « transport » et 10 008 km de réseau de « distribution »).

Les produits pétroliers sont acheminés par terre ou par mer à partir de la raffinerie de Donges (44). Raffinés, ils représentent plus du quart de l'activité portuaire (2,07 Mt), en particulier à Lorient et Brest. Les trafics sont en légère baisse en 2006 (- 2 %). Chaque jour, 600 camions circulent en Bretagne pour approvisionner les 150 dépôts. La capacité de stockage est de l'ordre de 540 000 m³ dont 125 000 m³ sont considérés comme réserve « stratégique » (environ 95 jours d'approvisionnement).

APPROVISIONNEMENT ET TRANSPORT D'ÉNERGIE EN BRETAGNE EN 2006



En savoir plus

www.rte-france.com
www.gazdefrance.com
www.bretagne.equipement.gouv.fr
www.bretagne.drire.gouv.fr
www.bretagne-environnement.org/article/un-approvisionnement-electrique-fragile
 « Le schéma régional de développement du réseau public de transport d'électricité » RTE 2006

Sources

Données : GDF 2007, RTE 2007, DRE 2007, CRB 2007
 Carte : DRE 2007, RTE 2006, EDF/GDF, Route 500®
 © IGN - 2006, Ademe Bretagne 2007

La consommation d'énergie

Entre 1995 et 2006, la consommation énergétique finale totale de la Bretagne (tous secteurs d'activités confondus) a augmenté de 22 %. En 2006, elle atteint 6 761 kilotonnes-équivalent-pétrole (ktep), soit 1,3 % de moins qu'en 2005. Elle représente 4,7 % de la consommation nationale.

En 2006, chaque Breton a consommé en moyenne moins d'énergie (2,25 tep) qu'au niveau national (2,43 tep). Dans le secteur résidentiel, près des trois-quarts de cette énergie servent à se chauffer.

Depuis 2005, la demande d'électricité en Bretagne n'a cessé de croître avec + 2,5 % par an en moyenne contre + 1,7 % en France.

Le conseil régional de Bretagne et l'Ademe ont mené une analyse prospective sur les potentiels d'économies d'énergie par secteur à l'horizon 2020. Ils estiment qu'il est possible d'économiser 1 350 ktep selon la répartition suivante :

- ▶ industrie : 77 ktep, soit 6 % du potentiel ;
- ▶ résidentiel : 527 ktep, soit 39 % du potentiel ;
- ▶ tertiaire : 176 ktep, soit 13 % du potentiel ;
- ▶ transports : 570 ktep, soit 42 % du potentiel.

Précisions sur les données et les unités

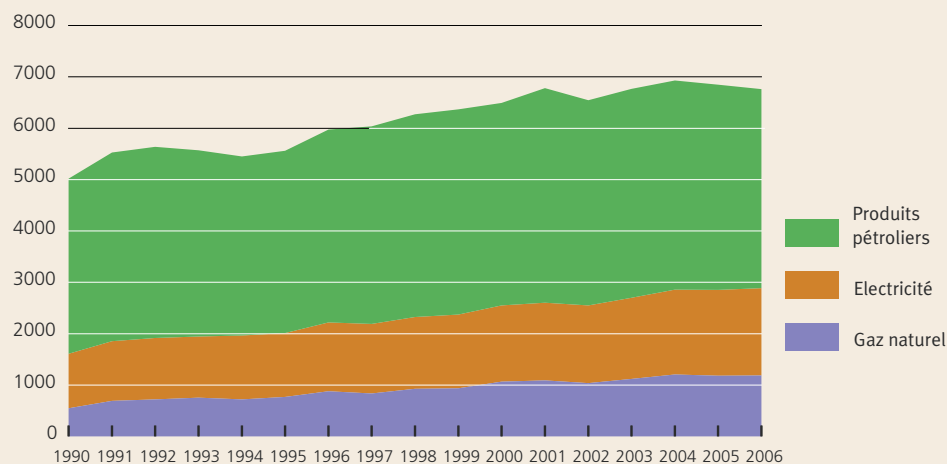
Cette rubrique ne porte que sur l'énergie finale consommée, c'est-à-dire l'énergie livrée au consommateur final (industrie, ménages, transports, etc.).

Elle ne tient pas compte des pertes de distribution lors du transport de l'énergie, ni du facteur climatique utilisé pour « soustraire » l'impact du climat à l'évolution de la consommation énergétique. La puissance d'une installation de production d'énergie est exprimée en MW (mégawatt) alors que l'énergie produite est exprimée en GWh. La tonne d'équivalent pétrole (tep) est la mesure utilisée pour exprimer et comparer des énergies de sources différentes.

Cela concerne principalement le coefficient de conversion de l'électricité, de kWh en tonne d'équivalent pétrole : 0,086 tep = 1 MWh.

Le mégawatt thermique (MWth) est l'unité de mesure de la puissance thermique (chaleur) d'une centrale, transformée en électricité.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FINALE ÉNERGÉTIQUE DE LA BRETAGNE (EN KTEP)



En savoir plus

www.ademe.fr/bretagne
www.industrie.gouv.fr/energie/
www.industrie.gouv.fr/sessi/regions/bretagne/nrj_region.htm

« Étude pour une programmation énergétique régionale en Bretagne » CRB et Ademe 2005
 « Bretagne, l'énergie en 2006 » Drire 2007

Sources

Données : Ademe 2006, Drire 2007

La consommation par type d'énergie

Les produits pétroliers représentent 57,3 % de la consommation finale énergétique régionale (50 % en France). Ceci s'explique par un taux de motorisation et une distance domicile / travail plus élevés (voir page 19), ainsi qu'une forte consommation de fioul liée à un habitat dispersé (voir page 8).

Leur consommation globale a augmenté entre 1999 et 2004 mais baisse depuis 2005 (3 998 ktep en 2005 et 3 873 ktep en 2006).

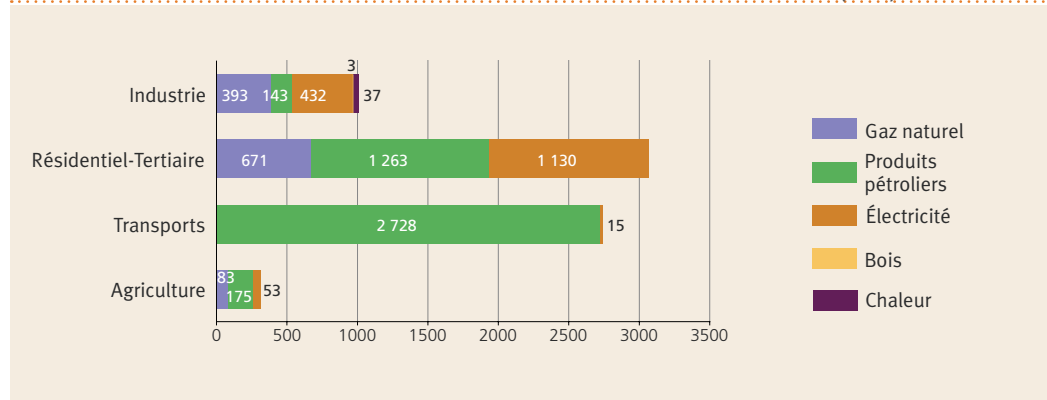
Le gaz contribue pour 17,5 % à la consommation finale énergétique bretonne (24,3 % en France). Sa consommation annuelle a augmenté de 35 % par an entre 1996 et 2006 contre 2,4 % seulement au niveau national. C'est le résultat de la poursuite des opérations de renforcement et de déploiement du gaz naturel en Bretagne.

Les Bretons ont consommé 1 183 ktep de gaz naturel en 2005 et 1 184 ktep en 2006.

L'électricité participe à hauteur de 25,2 % à la consommation finale énergétique régionale, soit une part équivalente à celle consommée au niveau national (25,3 %) alors qu'elle restait inférieure jusqu'à présent. Entre 1976 et 2004, la consommation électrique a cru de façon spectaculaire avec + 285 % dans la région (+ 125 % en France). Pour la période 1996/2006, son taux de croissance annuel est à peine plus élevé en Bretagne (+ 2,7 % par an) qu'en France (+ 2,1 % par an). Les Bretons ont consommé 1 668 ktep d'électricité en 2005 et 1 704 ktep en 2006.

La consommation d'énergie par secteur d'activité

RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAR ÉNERGIE DE LA CONSOMMATION EN BRETAGNE EN 2005 (KTEP)



La dernière étude détaillée sur la consommation d'énergie par secteur en Bretagne date de 2005.

L'habitat et le secteur tertiaire (résidentiel-tertiaire) restent les plus énergétivores avec 43,2 % (soit 2,9 Mtep), même si, entre 1999 et 2005, leur consommation a baissé de 4,8 % (- 1,5 % en moyenne nationale).

Les transports arrivent en deuxième position avec 38,3 % (2,6 Mtep) en 2005, soit + 5 % par rapport à 1999 (- 0,5 % en moyenne nationale).

L'industrie consomme 13,6 % (0,9 Mtep) de l'énergie régionale en 2005, soit 1,6 % de plus qu'en 1999. Elle reste nettement inférieure à l'équivalent national (26 % soit 41 Mtep).

Le secteur agricole breton, en raison de son fort développement (voir page 13), occupe une place nettement plus significative de la consommation globale régionale avec 4,9 % (0,3 Mtep) qu'à l'échelle nationale (2 % soit 3 Mtep).

En savoir plus

www.ademe.fr/bretagne

www.industrie.gouv.fr/energie/

« Bretagne, l'énergie en 2006 » Drire 2007

Sources

Données : Ademe 2006, Drire 2007

La production d'énergie

Il existe deux types de production d'énergie : celle commercialisée et celle autoconsommée directement sur place. La première est la plus répandue. Pour l'électricité par exemple, elle s'appuie sur un réseau interconnecté qui la redistribue en fonction des besoins. La deuxième, par nature locale, commence à se développer.

L'électricité

En 2006, la Bretagne a produit 1 202 GWh d'électricité (production nette, livrée sur le réseau), soit + 21 % par rapport à 2005 :

- ▶ 47,7 % (573 Gwh) sont fournis par l'énergie hydraulique ;
- ▶ 30,5 % (367 Gwh) par deux groupes thermiques au fioul installés à Dirinon et à Brennilis, près de Brest ;
- ▶ 21 % sont d'origine éolienne (253 GWh).

L'usine marémotrice de la Rance fournit l'essentiel (52 %) de l'énergie hydraulique. 3,4 % proviennent de l'usine hydroélectrique de Guerlédan (Côtes-d'Armor).

Avec 185 MW installés au 31 décembre 2006, la Bretagne est la 3^e région française dans le domaine de l'éolien, après le Centre (244 MW) et le Languedoc-Roussillon (215 MW). En 2005, l'éolien ne fournissait que 87 Gwh. Ceci représente une augmentation de près de 191 %.

La chaleur

La chaleur fournie à partir du bois, de la biomasse ou du solaire arrive en deuxième position dans la production régionale d'énergie. Sa contribution est difficile à quantifier précisément, car son usage est assez diffus. En Bretagne, les énergies renouvelables thermiques produisent 425 ktep.

Les usines d'incinération (traitant des déchets urbains) produisent 64 ktep. 30 % est autoconsommé par les installations. La vente du surplus se répartit entre la chaleur (73 %) et l'électricité (27 %).

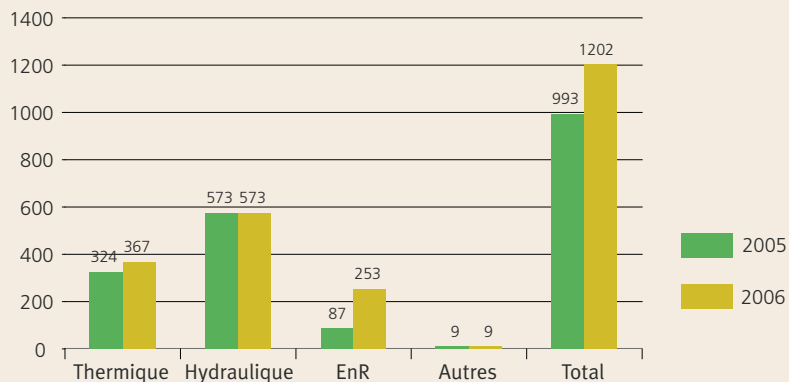
La production de chaleur existe aussi au niveau individuel. On estime à 361 ktep, soit une légère augmentation par rapport à 2005 (300 ktep), celle générée par les cheminées des particuliers.



© G.Halary / EDF

Usine marémotrice de la Rance

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN BRETAGNE (EN GWH)



En savoir plus

www.ademe.fr/bretagne

www.industrie.gouv.fr/energie/

« Bretagne, l'énergie en 2006 » Drire 2007

Sources

Données : Drire 2007

Les énergies renouvelables

Les opportunités du territoire breton, son régime de vent, sa façade maritime et son économie agricole et forestière doivent permettre de développer des procédés tant matures (éolien, bois énergie, solaire) qu'innovants (biomasse, énergies marines, biogaz) visant à produire une énergie propre.

Si on exclut l'hydroélectricité, la production d'énergie renouvelable reste encore assez faible. Dans le bilan énergétique final de la Bretagne en 2006 (6 761 ktep), la part des énergies renouvelables est estimée à 515 ktep.

Dans le cas particulier de l'électricité, sur une production régionale de 1 202 Gwh en 2006, 253 Gwh

provenaient d'énergies renouvelables (hors hydroélectricité), soit 21 %.

Les différentes formes d'énergie renouvelable se développent donc en Bretagne, et particulièrement depuis 2002. Ainsi en 2007, la puissance des chaufferies bois-énergie a quasiment doublé et la surface des chauffe-eau solaire thermiques a été multipliée par plus de 6. Les records de croissance sont détenus par l'éolien dont la puissance a été multipliée par 62 et surtout par le solaire photovoltaïque dont la puissance a été multipliée par 850 en raison de l'augmentation du tarif d'achat en juin 2006.

ÉVOLUTION DU BOIS-ÉNERGIE, DU SOLAIRE ET DE L'ÉOLIEN ENTRE 2002 ET 2007 EN BRETAGNE

	2002	2007*
Bois-énergie		
Nombre de chaufferies	46	106
Puissance (kW)	46 148	98 150
Solaire (thermique)		
Nombre de projets de chauffe-eau solaires collectifs	3	43
Surface (m ²)	25	169
Solaire (photovoltaïque)		
Nombre de certificats d'obligation d'achat d'électricité**	4	220
Puissance (kW)	4	3 396
Eolien		
Nombre d'éoliennes***	21	472
Puissance (kW)	13 500	838 690

* valeurs cumulées

** D'après l'article 10 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, un producteur d'électricité d'origine renouvelable peut demander un certificat d'obligation d'achat auprès du Préfet (demande adressée à la Drire) pour revendre son électricité produite

*** sites autorisés réalisés et sites autorisés non réalisés, non caducs



© J.-Y. Desdoigts

Maison solaire

En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/rubrique/les-sources-d-energie-en-bretagne

www.region-bretagne.fr/

www.ademe.fr/bretagne

www.dgemp.minefi.gouv.fr/energie/renou/textes/se_bilan2.htm

« Plan énergie pour la Bretagne » CRB 2007

Sources

Données : Ademe 2007, Drire 2007

Le bois énergie

Le bois-énergie est l'ensemble des bûches, plaquettes, écorces, sciures, copeaux, chutes, briquettes et granulés utilisés comme combustibles. Les bûches représentent 90 % de la filière, alors que les plaquettes occupent 10 % du marché. Les granulés sont en cours de développement dans la région. Bûches et granulés concernent surtout les particuliers.

En Bretagne, on estime que la ressource bois-énergie permet de couvrir entre 5 et 15 % des besoins actuels en énergie (voir pages 15 et 75).

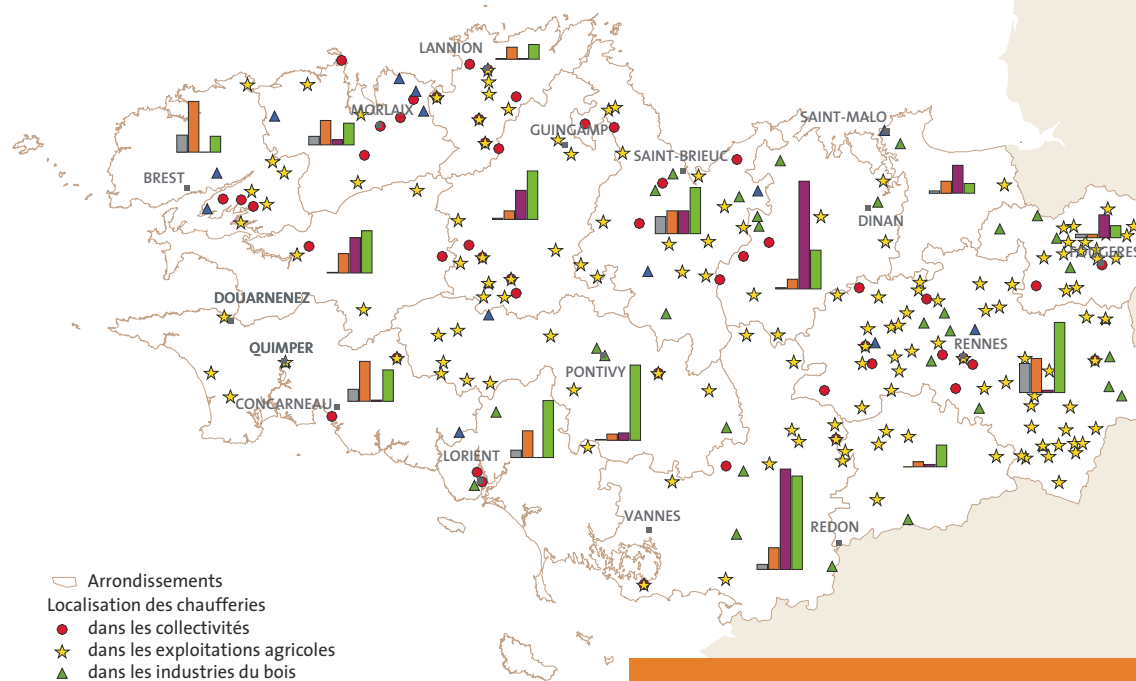
Depuis 10 ans, grâce au plan bois-énergie, les collectivités, les entreprises et les exploitations agricoles utilisent des chaudières à plaquettes.

Fin 2006, le chauffage aux plaquettes de bois a été choisi par 31 chaufferies dans l'industrie du bois, 58 dans les collectivités et 10 pour les autres secteurs (industries, serres). La puissance cumulée est de 88 MW, pour une consommation annuelle de 84 000 tonnes de bois.

Les bâtiments publics les plus propices à l'énergie bois sont des bâtiments gros consommateurs : hôpitaux, maisons de retraite, piscine. Un premier réseau de chaleur en site urbain a été inauguré en décembre 2007 à Plougastel-Daoulas (Finistère).

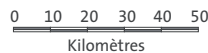
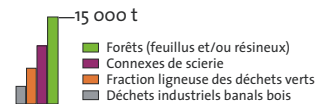
Le chauffage au bois en secteur agricole (maisons individuelles, bâtiments d'élevage) représente 157 chaudières, soit 7 100 kW installés. 2 700 tonnes de bois sont ainsi valorisées. (4)

LOCALISATION DES CHAUFFERIES ET DES GISEMENTS DE BOIS EN BRETAGNE EN 2007



- Arrondissements
- Localisation des chaufferies
 - dans les collectivités
 - ★ dans les exploitations agricoles
 - ▲ dans les industries du bois
 - ▲ dans les autres industries

Nature et quantité des gisements potentiels en bois - énergie plaquette par arrondissements (en tonnes)



En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/rubrique/le-bois-energie

www.aile.asso.fr

« 1994-2006 : la filière bois énergie prend son essor » Aile 2007

Sources

Données : Aile 2007

Carte : Aile 2007, Route 500® © IGN - 2006

L'énergie solaire

Il existe principalement deux technologies dans le domaine de l'énergie solaire : le solaire thermique produit de la chaleur alors que le solaire photovoltaïque crée de l'électricité. En moyenne, on estime qu'1 m² de capteurs solaires thermiques permet d'économiser en métropole 200 kWh/an, et une puissance installée de 1 kW de capteurs solaires photovoltaïques (environ 10 m²) produit près de 950 kWh/an.

Solaire thermique

En Bretagne, le solaire thermique assure entre 40 et 60 % de la production annuelle d'eau chaude sanitaire.

Le nombre de projets solaires thermiques (chauffe-eau solaires - CES - individuels, collectifs et système solaire combiné - SSC) est en forte progression. En 1999, on comptait 129 projets contre 6 882 en 2006. Les chauffe-eau solaires individuels en représentent plus de 67 %.

Au total, 36 chauffe-eau solaires collectifs ont été installés en 2007 (soit une surface totale de 1 374,54 m² de panneaux solaires) :

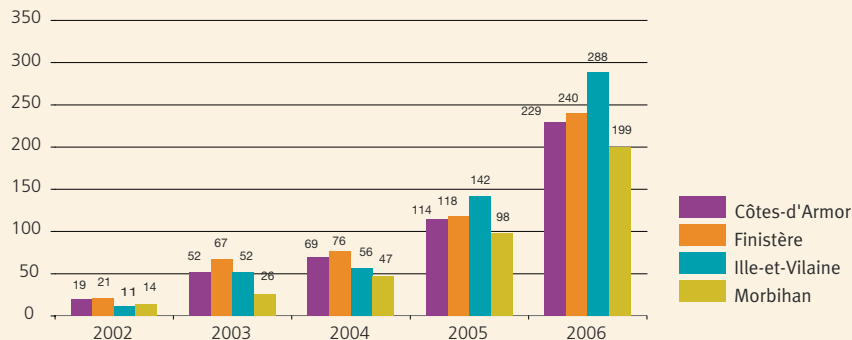
- ▶ Morbihan : 13 ;
- ▶ Ille-et-Vilaine : 13 ;
- ▶ Finistère 9 ;
- ▶ Côtes d'Armor : 1.

(5)

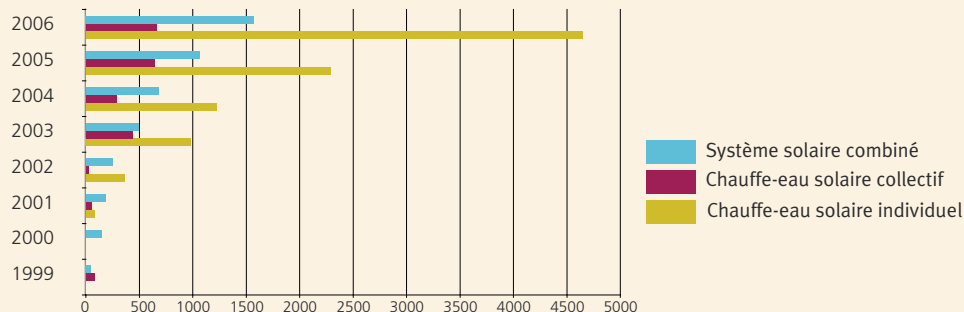
Solaire photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque représente fin 2007 une puissance installée de 3 361 KWc raccordée au réseau, soit 220 projets sous réserve que tous les certificats d'obligation d'achat accordés soient concrétisés. Le développement de la filière photovoltaïque a été régulier entre 2002 où on enregistrait 4 KWc installés et 2006 où on en compte 91 KWc.

NOMBRE DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL PAR DÉPARTEMENT EN BRETAGNE (ADEME, MARS 2006)



SURFACE (EN M²) DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUE EN BRETAGNE (ADEME, 2007)



En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/rubrique/le-solaire
www.ademe.fr/bretagne
www.industrie.gouv.fr/

Sources

Données : Ademe 2007, Drire 2007

L'éolien

Le potentiel éolien de la Bretagne se situe parmi les meilleurs d'Europe. Il est assez bien réparti sur l'ensemble de la région, même s'il tend à s'affaiblir de l'ouest vers l'est. Il est particulièrement élevé dans les secteurs littoraux, notamment autour des pointes occidentales du Finistère et dans la Baie d'Audierne.

Les secteurs équipés en centrales éoliennes se situent le long de la limite septentrionale des Monts d'Arrée et entre la limite méridionale des Monts d'Arrée et les Montagnes Noires au sud.

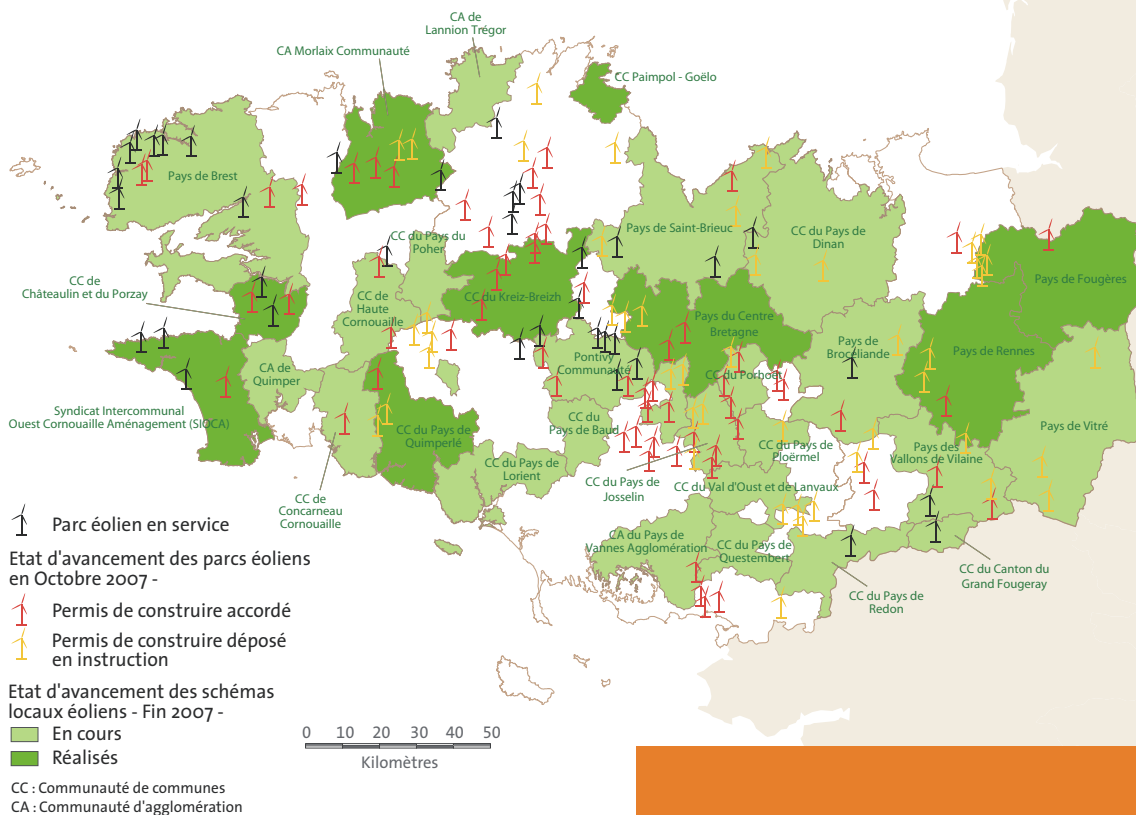
Le secteur éolien est en pleine expansion en Bretagne. Il évolue très rapidement. Fin mars 2008, la région compte 36 parcs éoliens en service, 63 permis de construire accordés pour de nouvelles installations et 46 permis de construire en instruction.

Le schéma régional éolien adopté en octobre 2006 projette une production de 1 000 MW d'ici à 2010, grâce à l'énergie éolienne terrestre et 5 000 MW en 2015 grâce à l'éolien *off shore*. 1 000 MW permettent de produire 8 % de l'énergie consommée en Bretagne.

La loi Pope a créé en 2005 les zones de développement éolien (ZDE) qui garantissent aux propriétaires d'éoliennes l'obligation d'achat de l'électricité produite à un tarif préférentiel. Fin février 2007, 1 ZDE a été créée en Bretagne et 7 étaient en cours d'instruction.

La région enregistre, début 2008, 9 schémas locaux d'aménagement réalisés par des communautés de communes ou des pays et 23 projets en cours.

L'ÉOLIEN EN BRETAGNE EN OCTOBRE 2007



Ces documents (voir (2) et (3)) s'appuient sur le code de l'Urbanisme et prennent une valeur réglementaire lorsqu'ils sont intégrés dans un SCoT (voir page 7).

En savoir plus

www.region-bretagne.fr/schema_eolien
www.ademe.fr/bretagne
www.industrie.gouv.fr/energie/renou/eolien-enquete04.htm

Sources

Données : Ademe 2008, CRB 2007
 Carte : Ademe 2008, DRE 2008, Route 500® © IGN - 2006

Les actions

1 Le plan Energie pour la Bretagne

En 2005, le conseil régional de Bretagne et l'Ademe ont établi un « Etat des lieux de l'énergie en Bretagne ». En juillet 2007, la Région a voté un plan Energie pour la Bretagne. Celui-ci fixe des objectifs pour lutter contre le réchauffement climatique d'une part ; et garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie de la Bretagne d'autre part. Le plus grand potentiel d'économie d'énergie (jusqu'à 40 % d'ici à 2020) réside dans l'amélioration de l'efficacité thermique du parc immobilier (isolation, utilisation de matériel performant, etc.).

2 Les schémas éoliens

A la fois outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics et guide à la conception pour les porteurs de projet, le schéma régional éolien regroupe un ensemble d'outils au service des collectivités pour réussir une implantation harmonieuse et concertée des parcs éoliens.

Les schémas locaux éoliens se font à l'initiative des communautés de communes ou des pays. Ils prennent une valeur réglementaire lorsqu'ils sont intégrés dans un schéma de cohérence territorial. Le schéma régional éolien reste informatif.

3 Les zones de développement éolien

Les ZDE sont un outil réglementaire spécifique à l'éolien. Une ZDE doit tenir compte du potentiel éolien, des possibilités de raccordement au réseau électrique, de la préservation des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés (voir page 74). A l'intérieur de ces zones, les propriétaires d'éoliennes bénéficient de l'obligation d'achat de l'électricité produite à un tarif préférentiel. Elles sont à l'initiative des communes puis approuvées

par le préfet, après avis des communes limitrophes et de la commission départementale des sites. Une ZDE est aujourd'hui approuvée ; plusieurs sont en cours d'instruction ou de préparation.

4 Le programme bois-énergie



Valorisation de la biomasse, création de chaufferies à bois et structuration de l'offre en bois-énergie : telles sont les ambitions du nouveau plan bois-énergie qui est reconduit pour la période 2007-2013. Son objectif est d'installer 100 MW sur 7 ans et consommer 100 000 tonnes de bois supplémentaires. La phase de maturité de la filière permet de sélectionner les projets les plus compatibles avec l'énergie bois, tout en veillant au préalable à ce que tous les efforts en matière d'économie d'énergie aient été réalisés.

5 Le plan soleil

Le plan soleil, mené par l'Ademe et le conseil régional de Bretagne depuis 1999, soutient la filière solaire thermique. L'objectif est de développer les installations de chauffe-eau solaires individuels et collectifs, de production d'eau chaude sanitaire et de systèmes combinés eau sanitaire/chauffage. La sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des prescripteurs et la structuration de la filière professionnelle sont engagés au travers de la charte Qualisol.

Parallèlement, les particuliers peuvent bénéficier d'aides financières de plusieurs organismes bretons pour favoriser la diffusion du solaire thermique et de crédits d'impôt calculés sur le coût du matériel.

6 Les espaces info-énergie

Huit points info-énergie sont ouverts au public à Brest, Carhaix, Morlaix, Quimper, deux à Rennes, Saint-Brieuc et Lorient (voir page 26). Leur objectif est

d'informer les particuliers au niveau local sur les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ce réseau conseille au 0 820 820 466 de 13h30 à 17h30 sur le choix et le coût des énergies, le chauffage, l'isolation thermique, le choix des matériaux, le bruit dans l'habitat, les gestes au quotidien pour faire des économies d'eau et d'énergie, les aides financières, etc.

7 Plan interrégional « Biogaz agricole »

Un plan interrégional « Biogaz agricole » a été mis en œuvre en 2007 sur les deux régions Bretagne et Pays de Loire pour soutenir l'émergence d'une filière performante sur la méthanisation agricole. Les priorités visent à structurer l'offre d'équipement, diffuser le technique et accompagner les maîtres d'ouvrage à formaliser leurs projets. Les objectifs sont de créer une cinquantaine d'unités et de disposer d'une dizaine d'offres globales d'entreprises dans le Grand Ouest à l'échéance 2010.

En savoir plus

www.ciele.org
www.aile.asso.fr
www.bretagne.ecologie.gouv.fr
www.region-bretagne.fr/CRB/Public/toute_lactualite/les_archives/environnement/un_plan_energie
www.industrie.gouv.fr/energie/renou/eolien-enquete04.htm
www.ademe.fr/bretagne
« Schéma régional éolien » CRB 2007